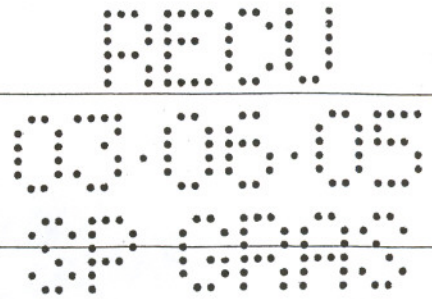


POLE AZUR PROVENCE
CONSEIL DE COMMUNAUTE



DU 20 MAI 2005

OBJET : DEBAT PUBLIC LGV

MOTION

Le projet LGV PACA répond à un objectif de désenclavement ferroviaire de la Côte d'Azur et s'inscrit dans la construction de l'arc méditerranéen de Barcelone à Rome.

Il constituera un mode de déplacement performant et adapté au service notamment des habitants, des entreprises et des touristes. A ce titre, il est un enjeu majeur pour le développement du territoire des Alpes-Maritimes.

La Communauté d'Agglomération souhaite apporter une contribution écrite au débat public actuellement en cours sur l'opportunité de la réalisation d'une ligne LGV. Elle soutient le projet LGV PACA. Elle demande la prise en compte des éléments suivants :

- Le temps de parcours entre Paris et Nice ne devra pas excéder 3h40.
- Le Département devra avoir deux gares d'arrivée directe, Nice Saint Augustin et Cannes-Centre.
- La création de la LGV devra intégrer le renforcement de la desserte TER notamment entre Grasse et Nice.
- Le projet devra inclure la problématique du transport des marchandises.
- La mise en service de la ligne devra être assurée dans les meilleurs délais, à l'horizon 2015.
- Le projet devra faire l'objet d'une insertion exemplaire dans l'environnement afin de respecter les milieux bâtis et naturels existants, et le plus possible en souterrain.

La position du Pôle Azur Provence vient renforcer les souhaits exprimés par les différents élus du département sur l'intérêt et la nécessité de la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à la majorité avec une abstention.
(Monsieur Thierry LAUTARD).

Fait à Grasse les jours, mois et an que dessus.

POLE
AZUR
PROVENCE



Jean-Pierre LELEUX
Président de Pôle Azur Provence

PA/CONSEIL05/DELIB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

AEU
03.05.05
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU MOYEN PAYS PROVENCAL

NOMBRE DE MEMBRES

- afférents au Conseil : 24
- en exercice : 24

Date de la convocation : 11 mai 2005

Séance du 20 Mai 2005

L'an deux mille cinq et le vingt mai, à 17h, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Moyen Pays Provençal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Grasse, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LELEUX, Président de la Communauté d'Agglomération.

PRESENTS :

- Titulaires : Mme, M, JP. LELEUX, A. ASCHIERI, V. DAON, J. VARRONE, G. PIBOU, V. PRIN, D. LE BLAY, R. MARCHIVE, C. ORTEGA, JF. RIZZO, M-J ZUCCHINI, ML. GOURDON, F. REYNE M. BOURILLOT, F. AOUIZERATE, D. BOURRET, L. D'HALLUIN, H. MASSON-MARET, Y. PENCHIENAT,
- Suppléants : Mme, M, J. MARNELL, M. BONSIGNOUR, J-C DEROU DHILE, T. LAUTARD

EXCUSE(S) : Mme, M, C. ROUSTAN, JP. BALDOGRANI, M.L PROST TOURNIER, P. EUZIERE, G. MERO

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le
et publication ou notification
du